

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 5640

présenté par

Mme Chapelier, M. Vignal, M. Maire, Mme Sage, M. Lamirault et Mme Batho

ARTICLE 50

À l'alinéa 5, après le mot :

« artificialisation »

insérer les mots :

« et à l'imperméabilisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à systématiser l'établissement d'un bilan municipal du niveau d'imperméabilisation des sols afin de limiter ce dernier.

L'article 50 vise à promouvoir un suivi régulier du niveau d'artificialisation des sols afin de lutter contre l'étalement urbain. Cet amendement permettrait d'étendre l'impact de cet article avec l'établissement d'un bilan annuel plus ambitieux.

Cet amendement est issu du travail de l'association Déclic et de l'association Green Lobby.